

CAS

La motivation à se former

Par **Jessica Chauvet-Maurer**

↑ Illustration de **Matthew Sharp**, 2^e année d'apprentissage en graphisme, École d'arts appliqués de Zurich.

Qu'est-ce qui motive les formateurs et formatrices à la pratique professionnelle à se former ? Le Certificate of Advanced Studies (CAS) de Formateurs et formatrices à la pratique professionnelle (FPP) écoles supérieures (ES) de l'IFFP modifie leur propre perception en tant que professionnel-le-s du domaine et comme formateurs et formatrices.

Les formateurs et formatrices à la pratique professionnelle ES au sens de la loi fédérale sur la formation professionnelle sont diplômé-e-s de la formation professionnelle supérieure. Ils et elles s'engagent dans la formation de la relève et sont des référent-e-s sur le terrain pour la formation pratique des étudiant-e-s en école supérieure. La plupart des plans d'études cadres (PEC) qui prescrivent la formation sur un plan national exigent des FPP qu'ils et elles soient formé-e-s à la pédagogie.

L'évaluation des compétences

La formation est composée de trois modules donnant lieu chacun à un travail de qualification. Le/la FPP doit rédiger un texte réflexif dans lequel il/elle présente une si-

tuation vécue issue du terrain. Les procédures de qualification ont été conçues comme des opportunités de développer leurs compétences sur la base des savoirs acquis lors des formations présentielle, mais également lors du travail d'étude individuelle.

Nouvelles compétences

Les FPP exercent comme formateurs et formatrices non formé-e-s sur le terrain. Ils et elles explorent des situations de formation et souhaitent acquérir des outils. Leur expérience est confrontée aux modules de formation du CAS. Les procédures de qualification sont des moyens de rendre explicites leurs nouvelles compétences. La prise de conscience de leurs propres atouts comme formateurs et formatrices nourrit leur motivation à être FPP, car ils se sentent légitimes dans cette fonction. Cette légitimité les encourage à progresser dans leur carrière via des nouvelles responsabilités, des promotions, voire des postes d'enseignant-e professionnel-le.

La modification de l'identité

La dynamique de formation vient bousculer l'identité personnelle de la FPP, ce qui a une incidence sur son identité professionnelle. Le résultat de cette évolution est rendu visible par la légitimité du/de la professionnel-le à assumer cette identité de formateur/trice, car c'est par la formation qu'il/elle assume ce rôle qui lui revient. En tant que formateur de formateurs/trices, l'IFFP accompagne la transformation des personnes qui à leur tour vont transformer leur savoir.

■ Jessica Chauvet-Maurer, responsable de filière, Formation continue, IFFP

► www.iffp.swiss/cas-formateur-pratique-professionnelle-es-domaine-sante

Partenariat en Suisse romande

Un partenariat de formation s'est créé entre l'IFFP et les ES du domaine social et santé romandes : l'ESEDE à Lausanne, l'École supérieure Domaine social Valais, l'ARPIH, l'ESSIL, le CIFOM École Pierre Coullery, l'EsAmb et l'ES-ASUR. l'IFFP remet 90 CAS de Formateurs/formatrices à la pratique professionnelle ES par année civile sur son site de Renens.